

COMMUNE DE LONG
Séance du 30 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LONG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 26 mars 2026, sous la présidence de Jean-Marie PECQUET, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie PECQUET, Pierre COPIN, Julia VILLENEUVE, Jacqueline GREISCH, Jean-Pierre VARLET, Francis LEPINE, Nathalie AUBERT, Laurent COINTE, François BLIN, Nathalie GODET, Jessica DANTEN, Dimitri HENRY, Perrine RETOURNÉ, Tanguy LADRIERE.

Était absente : Mme RACINE Audrey qui a donné pouvoir à M. COPIN Pierre

Tanguy LADRIERE a été élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

Informations sur les décisions du Maire intervenues de la dernière réunion du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire donne connaissance de la décision du Maire n° 1 émise le 13 mars 2026 dans le cadre des délégations confiées par le Conseil Municipal au Maire par délibération n° D9/2020 en date du 24 juillet 2020.

Celle-ci portait sur la demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la construction de la 4^{ème} tranche de collecte des eaux usées (tranches 5 et 6) :

DÉCISION DU MAIRE N° DM2026/01

Demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau

**Mise en place de l'assainissement collectif :
Construction de la 4^{ème} tranche de collecte des eaux usées (tranches n° 5 et 6)**

Le Maire de LONG,

En vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal par délibération n° D9/2020 en date du 24 juillet 2020, conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'estimation financière établie par le Cabinet CET Environnement, maître d'oeuvre du projet,

Considérant la délibération n° D74/2025 autorisant le lancement de l'appel d'offres concernant la construction de la 4^{ème} tranche de collecte se rapportant aux tranches 5 et 6,

Considérant la délibération n° D4/2026 sollicitant l'aide de la l'Etat au titre de la DETR dans le cadre de ce projet,

DÉCIDE

- De solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et arrête le plan de financement suivant :

COMMUNE DE LONG

Séance du 30 MARS 2026

Délibération n° 17/2026 - Désignation des représentants de la commune à l'assemblée Pays d'Art et d'histoire

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le territoire est labellisé « Pays d'art et d'histoire » (PAH). La commune de LONG fait partie des communes membres du Pays d'art et d'histoire Ponthieu-Baie de Somme.

La mise en œuvre de ce label est confiée au syndicat mixte **Baie de Somme 3 Vallées**. Afin d'assurer le suivi de la convention et de définir les orientations annuelles du projet, des instances de gouvernance ont été installées :

- **L'Assemblée Pays d'art et d'histoire** : Elle se réunit une fois par an pour effectuer le bilan annuel et échanger sur les orientations du projet.
- **Le Comité de pilotage** : Ses membres sont désignés par l'assemblée parmi les élus pour suivre la réalisation des objectifs et le budget.

Suite au renouvellement général des conseils municipaux de 2026, il convient de désigner un représentant élu (titulaire) et un suppléant pour siéger à l'Assemblée PAH.

CANDIDATURES

Monsieur PECQUET Jean-Marie est candidat pour devenir titulaire. Mme VILLENEUVE Julia est candidate pour devenir suppléante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

1. **APPROUVE** la candidature de Monsieur PECQUET Jean-Marie en tant que représentant titulaire de la commune à l'Assemblée du Pays d'art et d'histoire.
2. **APPROUVE** la candidature de Madame VILLENEUVE Julia en tant que représentant suppléant.
3. **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision au Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées.

Délibération n° 18/2026 – Délégations du Conseil Municipal au Maire

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Maire peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de charger Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat et par délégation du conseil municipal :

1. De fixer, dans la limite de 1000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées
2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
3. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et dans la limite de 6000 € par an et par contrat
4. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
5. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

COMMUNE DE LONG

Séance du 30 MARS 2026

6. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
7. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
8. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros
9. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts dans la limite de 4000 €
10. D'intenter au nom de la commune les actions en justice (demande, défense et intervention auprès du Tribunal Judiciaire ou du Tribunal Administratif) ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €
11. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux concernant les sinistres d'un montant maximum de 5000 €
12. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
13. De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, étant précisé que la délégation susvisée est une délégation générale et concerne toute demande de subvention, en fonctionnement et en investissement, quelle que soit la nature de l'opération, lors que les crédits nécessaires y afférent sont inscrits au budget
14. De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux dès lors qu'elles se rapportent à des projets décidés par le Conseil Municipal.
15. D'admettre en non-valeur les titres de recettes présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 200 € (dans ce cadre, une délibération ultérieure devra être prise pour fixer le seuil de délégation qui ne peut être supérieur à 200 euros [article D2122-7-2 du CGCT]).
16. D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

Délibération n° 19/2026 : Désignation des délégués aux syndicats

Vu l'article L 5211-7, L 5212-6 et L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à l'issue du renouvellement du conseil municipal, il convient d'élire les délégués titulaires et suppléants appelés à siéger dans les différents syndicats auxquels la commune est adhérente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner les personnes ci-dessous afin de représenter la commune auprès des différents syndicats :

Pays d'Art et Histoire : Monsieur PECQUET Jean-Marie, délégué titulaire et Madame VILLENEUVE Julia, déléguée suppléante

SIVU du Canal d'Assèchement : Monsieur PECQUET Jean-Marie, délégué titulaire et Madame AUBERT Nathalie, déléguée suppléante

CAT de Flixecourt : Monsieur COPIN Pierre et Monsieur LÉPINE Francis.

Territoire d'Energie Somme : Monsieur PECQUET Jean-Marie et Madame DANTEN Jessica, délégués titulaires. Madame VILLENEUVE Julia et Monsieur LÉPINE Francis délégués suppléants.

Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées : Monsieur PECQUET Jean-Marie, délégué titulaire et Monsieur LADRIERE Tanguy, délégué suppléant.

Association des Maires de la Somme : Monsieur PECQUET Jean-Marie et Monsieur COPIN Pierre.

COMMUNE DE LONG

Séance du 30 MARS 2026

Délibération n° 20/2026 : Autres représentations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner les membres du Conseil Municipal suivants afin de représenter la commune auprès de :

Association Long Animation : M. PECQUET Jean-Marie, Mme RETOURNÉ Perrine, Mme GREISCH Jacqueline

Association de Préservation du Patrimoine de Long : M. PECQUET Jean-Marie, Mme VILLENEUVE Julia et M. LÉPINE Francis

Parents d'élèves Ecole d'Ailly : Mme RACINE Audrey et Mme GODET Nathalie

Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS) : M. COPIN Pierre

Référent communal pour la lutte contre les violences conjugales : Mme GODET Nathalie

Référent communal sécurité : M. VARLET Jean-Pierre

Correspondant défense : M. COPIN Pierre

Délibération n° 21/2026 : Création des Commissions Communales

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer les commissions communales dont les objets et les membres sont les suivants, sachant que Monsieur le Maire (ou son représentant en cas d'absence) présidera chacune d'elle :

Commission « vie locale, familles et solidarité » - objet : renforcer le lien social et la convivialité : Mme VILLENEUVE Julia, Mme RETOURNÉ Perrine, Mme GREISCH Jacqueline, Mme AUBERT Nathalie, Mme RACINE Audrey, Mme GODET Nathalie, M. LÉPINE Francis, M. COINTE Laurent, M. HENRY Dimitri.

Commission « sécurité, mobilité et cadre de vie » - objet : améliorer le quotidien et la tranquillité : M. COPIN Pierre, M. LADRIERE Tanguy, M. COINTE Laurent, Mme RACINE Audrey, Mme DANTEN Jessica, M. LÉPINE Francis, M. HENRY Dimitri.

Commission « urbanisme, travaux et développement territorial » - objet : dynamiser le développement communal et la gestion responsable de notre territoire : M. COPIN Pierre, Mme VILLENEUVE Julia, M. LADRIERE Tanguy, M. BLIN François, Mme RACINE Audrey, M. LÉPINE Francis, Mme DANTEN Jessica, Mme GODET Nathalie, Mme AUBERT Nathalie. Membre extérieur : Mme HIOLIN Hélène.

Commission « patrimoine, tourisme et nature » - objet : préserver, valoriser l'identité et l'attractivité de Long : Mme VILLENEUVE Julia, M. LADRIERE Tanguy, Mme RETOURNÉ Perrine, Mme GREISCH Jacqueline, M. LÉPINE Francis. Membre extérieur : Mme HIOLIN Hélène.

Commission « communication » - Objet : commission transverse. Permet d'informer les habitants, valoriser la vie locale et créer du lien dans la commune : M. COPIN Pierre, M. LADRIERE Tanguy, Mme RETOURNÉ Perrine, M. LÉPINE Francis.

Commission « gestion communale, finances » - objet : préparation du budget et suivi des dépenses : M. COPIN Pierre, Mme VILLENEUVE Julia, M. LADRIERE Tanguy, Mme GREISCH Jacqueline, M. LÉPINE Francis, Mme DANTEN Jessica.

COMMUNE DE LONG

Séance du 30 MARS 2026

Commission Communale Sociale – Objet : remplacer le centre communal d'action sociale dissous : Mme VILLENEUVE Julia, Mme RACINE Audrey, Mme GODET Nathalie. Des membres extérieurs viendront s'ajouter à cette liste.

Commission de contrôle des listes électorales – Objet : vérifie la régularité des inscriptions et radiations électorales enregistrées par le Maire. Président de la commission : M. LÉPINE Francis. 2 membres extérieurs seront proposés à la Préfecture : Mme BLIN Claire (délégué du Président du Tribunal Judiciaire) et M. SIMON Jean-Claude (délégué de l'administration).

Détail des délégations aux adjoints et conseillers délégués :

Monsieur Pierre COPIN – 1^{er} adjoint :

Personnel technique communal
Bâtiments communaux
Voirie, entretien, travaux et sécurité
Suppléance du maire

Madame VILLENEUVE Julia – 2^{ème} adjoint :

Parc locatif communal (contrats, Loyers, révisions)
Développement (Urbanisme, Commerce...)
Gestion de Projets
Recherches de financements

Monsieur Tanguy LADRIERE – Conseiller Municipal délégué :

Valorisation du Patrimoine naturel
Relation avec les associations, Vie Locale
Location salle des fêtes

Madame RETOURNÉ Perrine – Conseillère municipale déléguée :

Valorisation du Patrimoine architectural
Organisation des manifestations communales
Communication

Point sur l'assainissement :

Monsieur le Maire informe que l'appel d'offres concernant les travaux des 2 dernières tranches de collecte (5 et 6) a été lancé avant les élections municipales et que la date de remise des plis avait été fixée au 14 avril à 12h00.

Monsieur le Maire rappelle les différentes tranches de travaux :

Tranche 1 : Grande Rue – Rue de l'Abreuvoir – Rue du Château – Chemin de Halage (n° 2 et 4) – Impasse des Jardins - Rue du 8 mai – Rue de la Chasse à Vaches.

Tranche 2 : Rue du 11 novembre – Rue de l'Etoile – Rue du Presbytère - Rue Charmante.

Tranche 3 : Grande Rue (du 18 au 23) – Rue de la Poissonnerie (n° 1-2 et 3) Rue Basse d'Abbeville – Rue du Calvaire – Rue St Antoine.

Tranche 4 : Rue Tambour - Rue Hotton – Rue de l'Eglise – Rue de l'Enclos – Rue de la Carrière – Rue de l'école des garçons - Rue de la Cavée.

Tranche 5 : Rue de l'ancienne école des filles – Rue Gaëtan Carpentier – Rue Dufourmantelle.

Tranche 6 : Rue d'Abbeville – Rue Jean Gris - Rue Paris – Rue des Moulins.

A ce jour, les tranches 1-2 et 3 sont terminées et mises en service.

La tranche 4 est terminée également mais sera mise en service après les contrôles d'étanchéité du réseau qui sont en cours. Les compteurs seront à relever dans le même temps.

COMMUNE DE LONG
Séance du 30 MARS 2026

QUESTIONS DIVERSES :

1. Projet de fermeture d'une classe à l'école d'Ailly-le-Haut-Clocher pour la prochaine rentrée scolaire : l'école compte actuellement 10 classes. Les effectifs prévisionnels 2027 étant supérieurs aux effectifs 2026, un courrier commun est en cours de signature par tous les maires concernés pour demander la révision de cette décision. Des actions sont également prévues par les parents d'élèves.
2. Dates à retenir : la chasse aux œufs le 05 avril et le repas des aînés le 12 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,



Le secrétaire de séance,



Liste des délibérations :

- | | |
|-----------------|---|
| D17_2026 | Désignation des représentants de la commune à l'assemblée Pays d'Art et d'histoire |
| D18_2026 | Délégations du Conseil Municipal au Maire |
| D19_2026 | Désignation des délégués aux syndicats |
| D20_2026 | Autres représentations |
| D21_2026 | Création des Commissions Communales |